

**Zeitschrift:** Berner Schulblatt  
**Herausgeber:** Bernischer Lehrerverein  
**Band:** 109 (1976)  
**Heft:** 31-33

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Organ des Bernischen Lehrervereins  
109. Jahrgang. Bern, 30. Juli 1976

Organe de la Société des enseignants bernois  
109<sup>e</sup> année. Berne, 30 juillet 1976

## † Ida Neuenschwander 1900-1976

*Lehrerin in Pieterlen*

Am 5. April nahm eine grosse Trauergemeinde im Krematorium Thun Abschied von Frl. Ida Neuenschwander. Die Verstorbene wurde am 5. November 1900 in Muri geboren und verbrachte mit ihrer älteren Schwester eine glückliche Jugendzeit. Sie war ein sehr lebhaftes, an Einfällen reiches Kind. Deshalb war die schwere Magensenkung, die sie bei strenger Diät fast ein ganzes Jahr ans Bett fesselte, eine harte Belastungsprobe für den Wildfang.

Ida besuchte die Elementarklassen in Muri und wechselte hernach an die sogenannte «Musterschule» des Seminars Muristalden hinüber, die als ausgesuchte Lehranstalt bekannt war. Zu ihren Schulkameraden zählten der nachmalige Dichter Hermann Hiltbrunner und der Komponist Willy Burkhard. Jeden Tag nahm das Kind den Weg durch die lange Muri-Allee unter die Füsse, auch dann, als Ida nach der Konfirmation ins Seminar der Neuen Mädchenschule eintrat, wo während einiger Zeit Rudolf von Tavel Deutschunterricht erteilte.

1918 siedelte die Familie Neuenschwander ins Glockental bei Steffisburg über. Vater Neuenschwander, ein ehemaliger Herrschaftsgärtner, übernahm dort ein eigenes Geschäft. Der Vater hatte es verstanden, seine heranwachsenden Töchter auf viele Wunder im Wachsen und Werden der Pflanzenwelt aufmerksam zu machen und die Liebe zu den Blumen zu wecken.

Als die neupatentierte Lehrerin das Seminar verliess, herrschte im Kanton Bern grosser Lehrerüberfluss. Feste Stellen waren äusserst selten und wurden kaum von Junglehrern besetzt. Ida wirkte als Stellvertreterin an allen Stufen, vorerst in Thun und den anliegenden Gemeinden. Als 1922 eine ihrer Seminarkameradinnen, welche in Pieterlen amtierte, schwer erkrankte, kam sie zu uns an den Jurafuss. Auch hier versah sie mehrere Stellvertretungen auf der Mittel- und Unterstufe. Im Herbst 1924 wurde die tüchtige Lehrkraft definitiv an die Unterstufe gewählt, und dort blieb sie bis zum Spätherbst 1962, als sie krankheitshalber, wenige Monate vor der Pensionierung, den Schuldienst verlassen musste.

Ida war eine begeisternde und begeisterte Lehrkraft. Streng gegen sich selber, verlangte sie von ihren Schülern einen vollen Einsatz und verabscheute Halbheiten. Immer wieder setzte sie sich mit neuen Strömungen im Bildungswesen auseinander, prüfte mit kritischem Sinne und getraute sich auch gegen den Strom zu schwimmen, wenn sie dies für richtig erkannte. Während des Zweiten Weltkrieges führte sie gewissenhaft einige Monate lang die verwaiste 6./7. Klasse. Sie diente der Sektion Büren des Lehrervereins etliche Jahre als Sekretärin, der Pro Juventute unseres Amtes als Vertreterin der Gemeinde Pieterlen und zeitweilig als Bezirkssekretärin.

Im Vereinsleben trat die Verstorbene nicht hervor; aber sie war eine geachtete Lehrkraft, eine Kollegin, auf deren Wort man bauen konnte und die sich voll und ganz für ihre Schüler einsetzte. Viele Hilfsbedürftige fanden immer wieder den Weg zu ihr.

Während der Ferien war Ida viel unterwegs. Sie war eine tüchtige Berggängerin und bestieg noch im mittleren Alter etliche Viertausender. Auf Auslandreisen, an Kursen und künstlerischen Veranstaltungen bildete sie sich weiter. Ihr zu begegnen, war stets ein Gewinn. Sie schmiedete Pläne, die sie nach Beendigung des Schuldienstes zu verwirklichen hoffte; aber da schlug die Krankheit, die sie jahrelang in sich trug und gegen die sie tapfer kämpfte, unerbittlich zu. Im Frühjahr 1963 musste sie sich einer Hirnoperation unterziehen, die sie nie mehr genesen liess und an welcher sie 13 Jahre lang litt. Vom Pflegepersonal vorerst im Insel-, dann jahrelang im Thunerspital, von Angehörigen und Freunden vorbildlich betreut, ertrug sie die härteste Klausur, welche ihr das Leben auferlegte.

Im Gespräch mit einer jungen Kollegin äusserte sich die Verstorbene einmal so: «Ich fürchte den Tod nicht, hoffe aber, einst hinüberschlummern zu können, wie ein Kind.» Dieser Wunsch scheint der vom Schicksal so reich Beschenkten und gleichermassen Schwergeprüften gewährt worden zu sein.

*Ha. Sch.*

## Inhalt – Sommaire

† Ida Neuenschwander 1900-1976 .....	325
Zur Lehrerbildungsreform im Kt. Aargau .....	326
Mitteilungen aus dem Vorstand des BGV .....	227
Sektionen Thun-Stadt und Thun Land .....	327
Sektion Schwarzenburg .....	328
Neuerscheinungen .....	329
Compte rendu de l'Assemblée des délégués de la SEB .....	329
SBMEM – Section jurassienne .....	335
Pro Juventute .....	335
Centre de perfectionnement du corps enseignant .....	336
Hommage au Dr Juillard, maître d'hygiène .....	336

# Zur Lehrerbildungsreform im Kanton Aargau

*Am 21. Mai 1976 fand in Zofingen die Eröffnungsfeier der Höheren Pädagogischen Lehranstalt (HPL) des Kantons Aargau statt.*

*Unverständlichlicherweise fand dieses Ereignis in der Berner Presse wenig bis keine Beachtung. Dabei handelt es sich bei der HPL um ein Modell, das für geplante Reformen der Lehrerbildung in der Schweiz wegweisend sein könnte. Bundesrat Hans Hürlimann, Vorsteher des Departementes des Innern, wies denn in seiner Ansprache (nachstehend abgedruckt) auch gebührend auf die Bedeutung des Weges hin, den der Kanton Aargau gewählt hat.*

*Es wäre ungeschickt, der Stellungnahme unseres Innenministers ein Wegweisendes Moment abzusprechen. Dies sollten auch diejenigen Kräfte in unserem Kanton bedenken, die heute verzweifelt für eine fünfjährige Seminarzeit kämpfen.* Rolf Maurer

Ansprache von Bundesrat Hans Hürlimann,  
Vorsteher des Eidgenössischen Departements  
des Innern,

*an der Eröffnungsfeier der Höheren Pädagogischen Lehranstalt  
des Kantons Aargau vom 21. Mai 1976 in Zofingen*

Es ist für mich eine besondere Freude und Ehre, Ihnen zur Eröffnung der Höheren Pädagogischen Lehranstalt die besten Grüsse und Wünsche des Bundesrates überbringen zu dürfen. Für den Kanton Aargau stellt der heutige Tag den Beginn einer entscheidenden Etappe in der Weiterentwicklung seines Schulwesens dar, was ihn zu Recht mit Genugtuung und Stolz erfüllen darf. Die Neuorganisation und Neukonzeption der Lehrerbildung ist in der gegenwärtigen bildungspolitischen Lage jedoch gleichzeitig auch ein Ereignis von gesamtschweizerischer Tragweite. Einmal wegen der Schlüsselstellung der Lehrerbildung innerhalb unserer Bildungspolitik, ferner wegen der Impulse, die von der Schule zweifellos auch auf andere Kantone ausgehen dürften und schliesslich wegen der allgemeinen politischen Bedeutung, die der neuen Lehranstalt in einer Zeit zukommt, da viele Bildungsvorhaben gegen eine wachsende Skepsis in der breiten Öffentlichkeit anzukämpfen haben. Lassen Sie mich zu diesen Aspekten kurz einige Gedanken vortragen.

## 1. Die allgemeine Bedeutung der Höheren Pädagogischen Lehranstalt

«Ob sich ein Schulsystem den Bedürfnissen der Zukunft anpassen kann, hängt ganz entscheidend von den Qualifikationen ab, über welche die Lehrer verfügen...». Mit diesen Worten weist die von der Erziehungsdirektorenkonferenz 1970 eingesetzte Kommission «Lehrerbildung von morgen» in ihrem Bericht auf die überragende Rolle hin, welche der Lehrerbildung innerhalb der gesamten Bildungspolitik zukommt. Auf den verschiedenen Stufen unseres Staatswesens sind innerhalb des letzten Jahrzehnts grosse Anstrengungen unternommen worden, unser Bildungssystem auszubauen und weiterzuentwickeln, um es den veränderten Erfordernissen unserer Zeit anzupassen. Diese Erneuerung ist ein langer Prozess, der erst in seinen Anfängen steht. Wir sind uns alle bewusst, dass wir sie nicht durch politische Willenserklärungen, auch nicht allein durch gesetzliche Erlasse schaffen. Sie muss sich letztlich im Alltag der Schule

durchsetzen. Und deshalb entscheidet über ihren Erfolg und Misserfolg in hohem Masse, ob an unseren Schulen Lehrer wirken, die nicht nur ihrer täglichen Aufgabe als Erzieher gerecht werden, sondern darüber hinaus auch in der Lage sind, mitgestaltend und mitdenkend am Prozess der Erneuerung der Schule mitzuarbeiten. Das stellt in einer Gesellschaft, welche durch einen raschen sozialen, geistigen und kulturellen Wandel gekennzeichnet ist, nicht eine einmalige, sondern eine dauernde Aufgabe dar. Es erweist sich daher als notwendig, den Lehrern in ihrer Ausbildungszeit eine vertiefte Berufskenntnis zu vermitteln, die dieser Situation Rechnung trägt. Darin liegt die grosse Verantwortung, aber zugleich auch die Chance der neuen Schule.

## 2. Würdigung der Konzeption der Höheren Pädagogischen Lehranstalt

Das besondere Merkmal der Höheren Pädagogischen Lehranstalt, das ich hervorheben möchte, ist, dass sie sich an ein anderes Schülerpublikum richtet, als die bisherigen Lehrerseminarien. Wenn die Seminarien bis heute ihre Doppelfunktion der Berufsvorbereitung und der Vorbereitung auf weiterführende Studien zu erfüllen trachteten und dabei an gewisse Grenzen dessen gestossen sind, was Lehrern und Schülern billigerweise zumutbar ist, so ist die Konzeption der Höheren Pädagogischen Lehranstalt die vernünftige Folge, die auf dieser Erkenntnis beruht. Als Schule des tertiären Bildungsbereichs eröffnet sie Inhabern von Maturitätszeugnissen aller Kantone eine anspruchsvolle Berufsausbildung praktischer und theoretischer Art, aufbauend auf dem sicheren Fundament einer breiten Allgemeinbildung. Sie versteht sich als eine Fachschule im Hochschulbereich. Es ist sehr erfreulich, dass sich die Studierenden bereits im ersten Studienjahr aus verschiedenen Kantonen rekrutieren.

Dafür, dass die Absolventen der Schule, deren Eröffnung wir heute feiern, dereinst keine wirklichkeitsfremden Bildungstheoretiker sein werden, sorgt der ausgewogene Unterrichtsplan, der die Kandidaten während der Ausbildung immer wieder aktiv der Schulwirklichkeit gegenüberstellt. Dies ist gut so in einer Zeit, in der von gewisser Seite allzu leichtfertig eine totale Verwissenschaftlichung der pädagogischen Tätigkeit auf allen Stufen gefordert wird. Die Höhere Pädagogische Lehranstalt wird hier nach dem Willen ihrer Gründer einen vernünftigen Mittelweg beschreiten, indem sie ihre Schüler in Ergänzung zur praktischen Ausbildung in die theoretischen Grundlagen der Pädagogik einführt und sie daran arbeiten lässt. Damit wird auch die Brücke geschlagen zu jenem andern grossen bildungspolitischen Vorhaben, das im Kanton Aargau – wir hoffen es – seiner baldigen Verwirklichung entgegengeht: Der Hochschule für Bildungswissenschaften. Die Hochschule, deren Entstehung der Bund seit Jahren befürwortet und an der er sich auf Grund klarer verfassungsrechtlicher und gesetzlicher Normen zu beteiligen gedacht, sowie die Höhere Pädagogische Lehranstalt werden sich gegenseitig zum Wohle der pädagogischen Praxis und Wissenschaft und damit zum Wohle unserer Jugend ergänzen. Ich kann nur wünschen, dass vom gleichen Elan, der der einen Anstalt zur Entstehung geholfen hat, auch die andere möge profitieren können.

Zweifellos werden die an der Höheren Pädagogischen Lehranstalt gemachten Erfahrungen auch in den anderen Kantonen und beim Bunde auf nachhaltiges Interesse stossen. Die Schule ergänzt die bereits bestehenden Aus-

bildungsmöglichkeiten in wertvollster Weise um einen in vielem neuartigen und im ganzen sehr anspruchsvollen zusätzlichen Weg.

Mit meinem Gruss möchte ich deshalb auch den Dank des Bundesrates verbinden an die Behörden und an das Volk des Kantons Aargau, welche sich für die Schaffung der Höheren Pädagogischen Lehranstalt eingesetzt und ihre Verwirklichung ermöglicht haben, den Dank aber auch an alle, die an der Projektierung, am Bau und an der Einrichtung der Schule in irgend einer Form beteiligt waren.

### *3. Die Bedeutung der Höheren Pädagogischen Lehranstalt in der heutigen Zeit*

Die Höhere Pädagogische Lehranstalt wurde zu einer Zeit geplant, als auf dem Gebiete der Bildungspolitik eine Aufbruchsstimmung herrschte. Seither sind vor allem durch die wirtschaftliche Rezession viele der damals gehegten Hoffnungen gedämpft worden. Zahlreiche Erwartungen mussten vorerst unerfüllt bleiben. Und während beispielsweise noch vor kurzem Lehrermangel herrschte, wird es nun vor allem infolge der defizitären Entwicklung der meisten öffentlichen Haushalte zunehmend schwieriger, allen ausgebildeten Lehramtskandidaten auch eine Anstellung zu gewähren. Immer öfters taucht die Frage auf, wie weit wir den angestrebten Ausbau unseres Bildungswesens finanziell überhaupt verkraften können. Gerade in dieser Situation, die uns alle vor nicht leicht zu meisternde Probleme stellt, kommt der Eröffnung Ihrer Schule eine besondere politische Bedeutung zu. Sie festigt in uns die Überzeugung, dass bildungspolitische Reformvorhaben auch in finanziell schwierigen Zeiten zu verwirklichen sind. Und ich bin gewiss, dass sie uns hilft, jene Kräfte zu stärken, die wir brauchen, um die mancherorts in diesem Bereich heute um sich greifende Resignation zu überwinden, wobei der Bundesrat allerdings nie einen Zweifel darüber gelassen hat, dass er dem Ausbau des Bildungswesens auch unter veränderten ökonomischen Verhältnissen nach wie vor eine hohe Priorität einräumt. Die durch die Rezession zu Tage getretenen Probleme beweisen einmal mehr, dass Bildung nicht nur das individuelle Schicksal des einzelnen wesentlich mitbestimmt, sondern auch jenes unserer ganzen Gemeinschaft. Und wenn uns deshalb heute junge Menschen besorgt die Frage stellen, ob sie nach Abschluss ihrer oft jahrelangen Ausbildung auch eine angemessene Beschäftigung finden werden, dann dürfen wir – ohne ihnen falsche Hoffnungen zu machen – mit Ja antworten, sofern sie bereit sind, die erworbenen beruflichen Kenntnisse und intellektuellen Fähigkeiten so zu verstehen, dass sie vor allem auch bessere Chancen bieten, die auf sie zukommenden Aufgaben zu bewältigen, und die Möglichkeit, der menschlichen Gemeinschaft in besonders verantwortungsvollen Berufen zu dienen. In diesem Sinne entbiete ich der Höheren Pädagogischen Lehranstalt des Kantons Aargau die besten Wünsche für ihren Weg in die Zukunft. Möge sie erreichen, dass ihre Absolventen die Aufgaben an unserer Jugend so zu erfüllen vermögen, wie es eine Amtsordnung gerade der Stadt Zofingen schon zu Anfang des 17. Jahrhunderts den Schulmeistern aufgetragen hat. In ihr heisst es:

«Auf jeden Schüler mit ganzer Treue ernst zu achten und für ihn Sorge zu tragen, er sei reich oder arm, einheimisch oder fremd, und ihn je nach seiner Geschicklichkeit, Gelegenheit und nach dem, was eines jeden Ingenium fassen und ertragen mag, zu lehren und zu unterweisen und in guten Sitten zu erziehen.»

## **Mitteilungen aus dem Vorstand des BGV**

1. An seiner Sitzung vom 25. Juni 1976 musste der Vorstand des BGV vom Zeitplan für die *Vernehmlassung im BLV über die Anträge der ED zur Revision der Primarlehrerbildung* Kenntnis nehmen (siehe «Berner Schulblatt» vom 25. Juni 1976).

Nach diesem Zeitplan muss der BGV bis zum 16. August (!) eine druckreife Stellungnahme zur Publikation im «Berner Schulblatt» vom 27. August abliefern. Diese unmögliche, praktisch ganz in die Sommerferien fallende Vernehmlassungsfrist zwingt uns zu folgendem Terminkalender:

– Am Donnerstag, den 5. August, tritt die BGV-interne Arbeitsgruppe LEMO zusammen, um ein Arbeitspapier zuhanden des BGV-Vorstandes zu erarbeiten. Interessenten, die nicht dieser Arbeitsgruppe angehören, aber an dieser vorbereitenden Sitzung teilnehmen möchten, melden sich bis Ende Juli schriftlich beim Präsidenten des BGV.

– Am Mittwoch, den 11. August, wird der Vorstand an einer Sitzung versuchen, die Stellungnahme des BGV zu formulieren.

*BGV-Mitglieder, die sich zu dieser Revision äussern möchten, sind aufgefordert, ihre Stellungnahme bis 10. August 1976 an die Vorstandsmitglieder der einzelnen Gymnasien oder an den Präsidenten des BGV direkt zu richten.*

2. An der Sitzung vom 25. Juni bereinigte und verabschiedete der Vorstand die Stellungnahme des BGV zum *LEMO-Bericht*.

3. Die Diskussion über den *Numerus Clausus* wurde ebenfalls abgeschlossen und zuhanden der nächsten Delegiertenversammlung ein diesbezügliches Papier bereinigt. Was immer auf bernischer oder eidgenössischer Ebene in Zukunft in dieser Angelegenheit passiert oder nicht passiert, der BGV wird rasch und eindeutig dazu Stellung nehmen können.

4. Die *DV/Jahresversammlung 1976* wurde definitiv auf Mittwoch, den 10. November 1976, festgesetzt. Mit grösster Wahrscheinlichkeit wird ein welscher Referent über ein aktuelles wirtschaftliches Thema sprechen. Wir sind überzeugt, dass sich die Romands unter unseren Mitgliedern dieses Datum speziell gut vormerken werden.

Für den Vorstand des BGV  
Der Präsident: *Dr. Hp. Schüepp*

## Sktionen Thun-Stadt und Thun-Land

### *Die BLS, eine Alpenbahn*

Eine stattliche Zahl von Kolleginnen und Kollegen bestieg an den Bahnhöfen Uetendorf und Thun den blauen Pfeil, um an einer Exkursion teilzunehmen, welche zum Ziel hatte, die baulichen Probleme einer Alpenbahn bis ins Detail zu beleuchten.

Im Sonnenschein zeigte sich die ganze Strecke von Thun bis Brig von ihrer schönsten Seite. Durch kurze Halte auf offener Strecke und durch Langsamfahrten an interessanten Stellen erhielt man Einblicke in die Probleme der Wildbachverbauungen, Aufforstungen und Lawinschutzgalerien, Bauwerke, die dem sorglos Reisenden gar nicht auffallen. Wer wüsste schon, dass die BLS den grössten Teil des Kanderlaufes unterhält und verbaut,

um damit die Betriebssicherheit der Bahn zu erhöhen. Dass man auch als Förster bei einer Bahn angestellt werden kann, war für manchen von uns neu. Wer wüsste schon, dass eine Bahn ganze Alpen und Berge kauft, um auf dem erworbenen Terrain als alleiniger Bauherr Bewässerungsanlagen, Aufforstungen und Schutzbauten zu erstellen.

Beeindruckend waren vor allem auch die Bauarbeiten an der neuen Verladestation in Goppenstein. Auf kleinstem Raum, in ein enges Tal eingeklemmt, entsteht hier eine grossartige Anlage, und diese wird gebaut, ohne den bereits bestehenden Bahn- oder Autoverkehr zu behindern. Viele interessante Details wären noch aufzuzählen, aber es ist besser, wenn Sie versuchen, mit Ihrer Sektion oder mit einem anderen Verein diese aus erster Hand zu erfahren.

Nach einem gemeinsamen Essen in Brig trennten sich die beiden BLV-Sektionen zu ihren ordentlichen Hauptversammlungen.

Nach einem für jeden frei zu gestaltenden Nachmittag in Brig kehrten die beiden Sektionen gemeinsam in die Gegend von Thun zurück. Man darf sicher sagen: in allen Teilen ein gelungener Anlass, der zur Nachahmung empfohlen sei.

Es soll sogar Kolleginnen und Kollegen geben, die am 23. Juni erstmals vernahmen, dass es im Wallis auch Fendant gibt ...

#### *Hauptversammlung der Sektion Thun-Stadt*

Die Hauptversammlung fand im Volkshaus in Brig statt. In seinem Jahresbericht beleuchtete der Präsident kurz das verflossene Vereinsjahr. Die bedeutendsten Anlässe waren nebst der gut besuchten Versammlung zur Wahl eines neuen Zentralsekretärs die nordische Skiwoche im Jura, das Skiwochenende auf Axalp, der Besuch der Weihnachtsausstellung in der Kunstsammlung sowie das Volleyballturnier mit Lehrermannschaften aus allen Schulhäusern. Im verflossenen Vereinsjahr stellten sich auch einige Probleme. Zum Bericht LEMO organisierten die Sektionen Thun-Stadt und Thun-Land einen Vortragsabend mit Dr. Fritz Müller als Referenten. In die Fachkommission der Stadt Thun, welche sich mit dem Modell der unteren Mittelschulen in Thun befasst (Koedukation), wurden die BLV-Vertreter bestimmt. Ohne Schwierigkeiten gestaltet sich jeweils das Besetzen der Leiterposten für Ferienkolonien, seit die Sektion an der Hauptversammlung 1975 ein neues Reglement verabschiedet hat. Zur Frage, was die pädagogische Aufgabe einer Kunstsammlung ist, wurde eine entsprechende Arbeitsgruppe zusammengestellt, welche im kommenden Vereinsjahr ihre Arbeit aufnehmen soll. Für einen grossen Teil der Thuner Lehrerschaft bildet aber die Vorbereitung der 85. Schweizerischen Lehrerbildungskurse ein grosses Opfer an persönlicher Freizeit. Der Präsident dankte diesen Mitarbeitern besonders.

Kasse und Mitgliederbeiträge wurden diskussionslos genehmigt. Als neue Delegierte wurden gewählt: Weber Paul, Progymnasium Thun, Simmen Arnold, Primarschule Hohmad, Rüfenacht Max, Primarschule Obermatt, Baumann Rudolf, Sekundarschule Buchholz, Neuenschwander Peter, Primarschule Neufeld. Als Ersatzdelegierter wurde gewählt: von Gunten Hansruedi, Primarschule Talacker.

#### *Hauptversammlung Sektion Thun-Land*

Die von Hari Hans umsichtig und speditiv geleitete Hauptversammlung 1976 fand im Hotel Volkshaus in Brig statt. Eingangs sprach Schulinspektor Buchs in freundlichen und sympathischen Worten zu den 57 anwesenden Lehrerinnen und Lehrern.

Für 40 Jahre Schuldienst konnten geehrt werden: Gerber Johanna (Steffisburg), Geiser Richard (Steffisburg) und Eltz Heinrich (Steffisburg); für 25 Jahre: Graf Walter (Uetendorf), Schneider Dora (Uetendorf), Ritschard Charlotte (Steffisburg), Marti Hedwig (Thierachern).

Von einer erfreulichen Entwicklung konnte die Beauftragte für Fortbildung berichten, war doch entgegen früheren Jahren jeder Kurs sehr gut besetzt. In seinem Jahresbericht erwähnte der Präsident insbesondere die vermehrten Anstrengungen zu einer Neukonzeption der Lehrerbildung, welche auch in unserer Sektion öfters regen Gesprächsstoff abgab. Die sauber abgefasste Rechnung, welche mit einem Einnahmenüberschuss abschloss, wurde unter bester Verdankung an die scheidende Kassiererin einstimmig gutgeheissen, ebenso wurden zwei Anträge des Vorstandes für kleinere wiederkehrende Beiträge angenommen.

Neu in den Vorstand gewählt wurden für die turnusgemäss austretenden Edith Neeser (Oberhofen), Susanne Keller (Uttigen) und Hansueli Lüthi (Eriz), als Kassier Paul Schädeli (Sigriswil), als Vertreterin der Handarbeitslehrerinnen Elisabeth Signer (Uetendorf) und als Beisitzerin Hildegard Scheidegger (Gunten). he.

#### *Sektion Schwarzenburg*

Recht viele Mitglieder unserer Sektion trafen sich zur «Mai-Synode» bei der Eidgenössischen Turn- und Sportschule in Magglingen. Unter kundiger Führung hatten wir Gelegenheit, die Schule zu besichtigen: Hauptgebäude mit Hallenbad, Bibliothek und Kongressraum, Turnhallen und Freiluftbad. Wir wurden sogar ans «End der Welt» (Name des Leichtathletikstadions) geführt. Daneben steht eine stolze Turnhalle mit für unsere Begriffe gigantischen Massen: 44 auf 84 Meter im Grundriss! Beinahe stundenlang kann der Besucher durch Schulgelände wandern. Dabei fällt ihm besonders die Grosszügigkeit in verschiedener Hinsicht auf:

- Die Gebäude liegen stark dezentralisiert.
- Zwischen den einzelnen Häusern breiten sich Wald und Wiese aus.
- Für gewisse Sportarten stehen spezielle Anlagen zur Verfügung.

Wir hatten Gelegenheit, im Kampfsportpavillon einigen Kunstrturnern beim Training zuzuschauen und erhielten dabei eine kleine Kostprobe von der Härte des Kunstrturnens. Es muss bestimmt auch eine ungeheure Willensleistung sein, wenn ein Turner ein halbes Dutzend mal die gleiche Übung am gleichen Gerät turnt. Zwischen den Übungen setzt er nur kurze Pausen ein!

Wer Lust und Laune hatte, konnte sich im Hallenbad vergnügen oder im fixen OL-Postennetz seine Kartkenntnisse prüfen und erweitern. Für alle andern luden ruhige Wege zu einem Spaziergang ein.

Nach dem Mittagessen standen die offiziellen Traktanden des geschäftlichen Teils auf dem Programm. Die Versammlung durfte Edi Hegnauer, Schwarzenburg, für 40 Jahre Schuldienst ehren. Mit trafen Worten und Vergleichen wusste Werner Trachsel diese Leistung zu würdigen. Er wies jedoch darauf hin, dass nur der Kollege mit soviel Dienstjahren wisse, was dies bedeute. In 40 Jahren geschehe doch viel Freud, aber auch viel Leid. Mit den besten Wünschen für die Zukunft und dem Überreichen eines Präsents der Sektion schloss Kollege Trachsel die Ehrung.

Die andern Traktanden wurden zum Vergnügen aller Teilnehmer sehr speditiv erledigt. Schliesslich dankte Präsident Hans Flach, Steinenbrünen, allen Sektionsmitgliedern für ihr Erscheinen und schloss die Versammlung.

Mit vielen neuen Eindrücken und Gedanken über Spitzensport und 40 Jahre Schuldienst kehrten wir in unsere Gegend zurück.  
i. V. U. Zi.

## Neuerscheinungen

*St. Gallen-Appenzell, vom Bodensee zum Walensee.* Das neue Schweizer Wanderbuch enthält 30 sorgfältig zusammengestellte Rundwanderungen im Raum Bodensee-St. Gallen, Appenzellerland, Fürstenland-Toggenburg, Churfürst-Sarganserland-Gaster. 134 S., gut illustriert, mit 8 Routenkarten. Kümmerly + Frey, Geographischer Verlag, Bern. Fr. 13.80.

Das grüne Bändchen bringt dreissig Vorschläge für Rundwanderungen – mit vielen Abstechern – zwischen Bodensee und Walensee, zwischen Kreuzegg und Rhein. Sie wurden vom St. Galler Buchhändler Louis Ribaux erwandert und aufgeschrieben, und die meisten der zwanzig Photos stammen von Herbert Maeder aus Rehetobel.

DR. ROLF MÄDER, *Vivendo s'impura. Corso d'italiano per adulti.* 4., überarbeitete Auflage. 1. Teil: 104 S. mit Abbildungen, Spiralheftung. Fr. 10.80. 2. Teil: 160 S. mit Abbildungen, Spiralheftung. Fr. 13.80. Paul Haupt, Bern und Stuttgart.

Der Lehrgang führt den Anfänger zum gesprochenen Italienisch und sodann zum Verständnis der literarischen Sprache und veranlasst den Studierenden anhand von Strukturübungen zum Nachvollzug des Gespräches. Die Wahl des Wortmaterials und der grammatischen Strukturen berücksichtigt die Umgangssprache. Die drei Teile des Buches entsprechen den häufigsten Lernmotiven: 1. Tourismus; 2. Umgang mit italienischen Arbeitern; 3. Einführung in die italienische Kultur. Gekürzte literarische Texte anstelle von Dialogen im letzten Teil schliessen den Lehrgang ab.

Neu an der 4. Auflage ist die Einteilung in 2 Bände: 1. Teil: Einführung in die allgemeine Umgangssprache. Lernziel: 1. Lernjahr (19 Lektionen). 2. Teil: 2. und 3. Lernjahr. 27 Lektionen. Der «neue» Mäder entspricht jetzt in Wortschatz, Grammatik, Sprechsituation und Methode noch besser den Richtlinien des Italienisch-Zertifikates der deutschsprachigen Volkshochschulen.

Zum Lehrgang gehören außer dem Schülerbuch ein Arbeitsheft – *Esercizi scritti e programmi d'istruzione* – mit programmierten Übungen und deutschen Erklärungen sowie Tonbänder für das Sprachlabor. Da das Schülerbuch hierzu die Stimuli enthält, können die Übungen auch ohne Sprachlabor durchgeführt werden. Für die Hand des Lehrers wird ein Guida metodologica abgegeben.

## L'Ecole bernoise

### Compte rendu de l'Assemblée des délégués de la SEB

du 28 avril 1976, à l'Hôtel du Gouvernement, à Berne

Si, à l'ouverture de l'assemblée, le président a fait allusion à la possibilité d'interrompre les débats par une pause, c'était dans la perspective que les délibérations seraient terminées avant midi, ce qui fut le cas (commencement de l'assemblée: 9 heures, fin: 11 h. 35). L'ordre du jour en effet ne comprenait pas d'affaires propres à susciter de longues discussions et déclarations. Si le présent compte rendu ne peut pas être aussi bref que les débats eux-mêmes, cela est dû au fait que les délégués ont pu s'en référer comme d'habitude à des documents écrits que nous avons dû citer dans ce rapport.

Fritz Gerber, de Zweisimmen, président de l'Assemblée des délégués, renonce à saluer personnellement chaque invité et à faire part des excuses; quant à la liste des membres décédés, elle a été distribuée aux délégués (elle a paru dans le N° 22 de l'*Ecole bernoise* du 28 mai 1976).

Comme à l'accoutumée, André Schwab, de Biel, et Ernst Kramer, d'Oberburg, sont désignés comme traducteurs d'éventuelles propositions émanant de l'assemblée alors que M<sup>me</sup> Kästli et M<sup>me</sup> Neuenschwander assurent comme les autres années la traduction simultanée des délibérations. Sont désignés comme scrutateurs Gilbert Wisard, de la section de Courtelary, Toni Labhart, de la section de Köniz, et Bernhard Stettler, de la section du Bas-Simmental. On dénombre 140 délégués présents.

Le compte rendu de l'assemblée extraordinaire du 10 décembre 1975 paru dans l'*'Ecole bernoise'* N° 11 du 12 mars 1976 ne donne lieu à aucune discussion et est donc reconnu comme procès-verbal de la dite assemblée. Il en va de même de l'*ordre du jour* qui est accepté tel qu'il est présenté.

Seul le rapport annuel du Comité Nyafarou donne l'occasion à Mlle Elsbeth Merz de faire appel aux collègues pour qu'ils continuent de fournir à Nyafarou les moyens financiers qui lui sont d'un urgent besoin. Bien que l'école de Nyafarou ait été occupée en son temps et ait servi de caserne pour le gouvernement (le successeur du fermier Mutasi est également en prison), l'aide est plus indispensable que jamais. On devrait absolument atteindre à nouveau la somme de 20000 francs qu'on avait l'intention de récolter annuellement afin que les écolages des élèves de Nyafarou placés dans d'autres écoles privées puissent être payés. (Nos lecteurs ont eu l'occasion, par le rapport annuel d'Ueli Lüthi, d'être informés plus en détails sur l'évolution de Nyafarou et ses conditions actuelles. / H. A.)

Là-dessus, tous les rapports annuels sont approuvés sans opposition, soit: Rapport du Comité cantonal, des rédacteurs de l'*«Ecole bernoise»* et de la *«Schulpraxis»*, des commissions pédagogiques, du Secrétariat au perfectionnement, de la commission des enseignants primaires, des commissions du home pour étudiants, des logements pour retraités et du Comité d'aide à Nyafarou.

Les comptes sont également approuvés sans opposition et des remerciements transmis au Secrétariat et aux vérificateurs; ils ne donnent lieu à aucune question ni à une quelconque critique.

## Programmes d'activité

Celui du Comité cantonal est commenté par son président, Hans Perren. Ce dernier mentionne tout d'abord le rapport LEMO, une brochure d'environ 300 pages traitant la formation des maîtres de demain, qui est soumise depuis peu à la consultation des milieux intéressés. On espère que les sections ainsi que les membres de la Société donneront leur avis afin que le Comité cantonal puisse traiter ce problème valablement dans sa séance d'août. Il y aura vraisemblablement lieu de reprendre la discussion de ce problème lors d'une assemblée extraordinaire des délégués (septembre?). On prévoit également pour les débats de cette assemblée la discussion du rapport de la Direction de l'instruction publique concernant l'amélioration et la prolongation de la formation des enseignants primaires. Les sections recevront un catalogue des problèmes principaux afin qu'elles puissent prendre position. Au cas où le temps prévu pour la consultation serait trop restreint, des collègues désignés par chaque section s'occuperaient, lors d'une séance commune, d'établir les bases permettant à la SEB de répondre à la DIP.

Le président Perren ajoute encore:

«Une chose doit être clairement dite ici: en ce temps de pléthore d'enseignants, la réforme, depuis si longtemps souhaitée, de nos écoles normales, dans le sens d'une amélioration et d'une prolongation des études, est devenue possible. En dépit de la récession, il faut chercher à obtenir la mise à disposition des fonds publics nécessaires au progrès de la formation des Normaliens et des Normaliennes et, par voie de conséquence, de l'école populaire.

*La loi sur l'école primaire et la loi sur l'école secondaire* sont en instance de révision. Un groupe de travail de la SEB prépare les documents nécessaires à l'élaboration d'une prise de position par le CC. Notre réponse doit être fondée. Il est capital de savoir quel développement doit être assigné à l'école dans les années qui viennent.

*La structure de la Société (SEB)* est, depuis quelque temps, à l'ordre du jour. Depuis la résolution de Köniz, quatre longues années se sont écoulées. Il serait cependant insensé de proposer à la hâte des modèles, pour les déclarer peu après inapplicables. Le CC espère pouvoir, cette année, examiner les travaux de la «Commission des structures» et les mettre en discussion à la SEB.»

Le fait que beaucoup de nos collègues récemment diplômés se trouvent sans poste définitif va préoccuper certainement le CC. A ce propos, voici le texte de la résolution votée le 24 avril, à Olten, par l'Association suisse des enseignants, résolution à laquelle se sont ralliés les délégués de la SEB (après de l'ASE):

«L'ASE, lors de son assemblée de délégués du 24 avril 1976, à Olten, a pris connaissance avec appréhension de l'évolution de la situation de l'emploi dans l'enseignement. Il faut admettre que cette situation va encore empirer.

Il apparaît à l'ASE que le moment est venu de réaliser dans l'école les améliorations et les réformes nécessaires, et pédagogiquement souhaitables, qui, en raison de la pénurie des maîtres, ont dû être reportées:

- diminution des effectifs dans les classes trop lourdement chargées;
- développement des classes spéciales;
- prolongation de la formation des enseignants;
- octroi de congés de perfectionnement;
- mise en congé d'enseignants en vue de l'élaboration de travaux de planification en matière scolaire.

L'ASE souligne que les moyens financiers investis dans la formation et le perfectionnement du corps enseignant, précisément en période de tension économique, sont employés judicieusement et sont donc profitables.

Pour une information plus détaillée au sujet de la pléthora, voir le tractandum N° 12. Ces quelques aperçus vous auront montré que le nombre des séances du CC et leur durée moyenne ne diminueront guère au cours de cette année.» (Cf. *«Ecole bernoise»* p. 143.)

Le président de la Commission pédagogique de la partie alémanique, Orest Wullschläger, de Münsingen, commente ensuite son programme d'activité en faisant référence notamment au rapport annuel paru dans l'*«Ecole bernoise»*. Il précise encore les points suivants:

«En relation avec la discussion du rapport LEMO aura lieu prochainement une rencontre avec le professeur Aebl, rencontre qui sera suivie de réunions de travail. Nous aurons ensuite à nous occuper des problèmes relatifs à l'amélioration de la formation des enseignants primaires dans le canton. Les deux objets doivent être traités jusqu'en septembre.

Cet automne nous aimeraisons aborder un thème que nous estimons actuel et dont l'étude nous paraît nécessaire: «Que faisons-nous, nous éducateurs, pour lutter contre une certaine résignation pédagogique?» L'étude d'un tel thème nous retiendra certainement jusqu'au printemps.

Au cas où il nous resterait un peu de temps à disposition, une fois les affaires imprévues traitées, nous tenons en réserve deux autres thèmes: l'*enseignement multidisciplinaire* et l'*évaluation des élèves, des prestations scolaires et le problème du passage de l'école primaire à l'école secondaire*.

Sachez que toute communication ou tout avis de votre part sont les bienvenus. Vous et vos sections êtes invités depuis tout temps à collaborer à notre tâche. Vous avez la possibilité de vous exprimer sur le rapport *Forma-*

*tion des maîtres de demain.* Sachez que dans ce document sont esquissées les réformes à venir. Vous pouvez, par votre prise de position, faire aboutir *certaines* de ces réformes. Adressez vos questions et vos remarques aux présidents de section ou aux responsables désignés par ces dernières. Vous pouvez également prendre contact avec moi.»

En l'absence du président de la *Société pédagogique jurassienne*, *Pierre Ielmi*, retenu par les travaux de CIRCE, le secrétaire du comité, *Paul Simon*, esquisse brièvement les grands points de l'activité de la SPJ pour l'année 1976: «Sur le plan de l'Ecole romande, 3 programmes sont actuellement dans la phase de consultation pour les degrés 5 et 6. Il s'agit des programmes d'histoire, de sciences et de français. La SPJ a institué une commission représentant tous les synodes et cette commission apporte aux délégués jurassiens à CIRCE les critiques et remarques de la base. Le CC continuera à suivre l'évolution du marché de l'emploi dans la partie française du canton en collaborant avec la SEB et la DIP dans la recherche de mesures propres à venir en aide aux jeunes sans place. Le Comité central coordonnera les travaux devant mener à une prise de position des enseignants jurassiens concernant le rapport LEMO et le projet de la DIP relatif à la prolongation de la formation des enseignants primaires. Sur le plan interne, et suivant les décisions que l'AD prendra au point 11 de l'ordre du jour, la SPJ, toujours d'entente avec le CC et les comités de section concernés s'efforcera de mettre sur pied assez rapidement la commission paritaire prévue à l'art. 48<sup>bis</sup>. Enfin, signalons que 1976 verra la fin des mandats des membres actuels du CC/SPJ. Vu la situation, la SPJ a renoncé à organiser son Congrès quadriennal. En revanche, une assemblée générale qui aura lieu le 24 novembre prochain devra désigner le nouveau comité pour la période 1977-1981.»

Avant de commenter son programme d'activité pour 1976, le président de la *Commission des enseignants primaires*, *Moritz Baumberger*, annonce à l'assemblée qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1976, *Ernst Bodenmann*, de Berne, lui succédera à la tête de cette commission. L'essentiel de l'activité de la commission touchera trois domaines:

«1<sup>o</sup> Le point le plus important sera la réforme de la *formation des maîtres*. Au sujet du rapport sur «la formation des maîtres de demain», la commission prendra position, de manière que les réunions traitant le projet bernois conservent toutes leurs possibilités de travail. Ici, il s'agira d'aboutir à une proposition aussi favorable que possible à la Direction de l'instruction publique et à son acceptation par les instances politiques. En rapport avec les mesures contre le chômage des maîtres, nous aurons à nous occuper de l'année de perfectionnement pour les enseignants en fonction. Nous essaierons de proposer une solution qui n'entraîne aucune augmentation de traitement mais qui offre aux enseignants des congés de formation suffisamment rétribués, et ce, en accord avec la majorité de nos membres.

2<sup>o</sup> En outre, le problème de la *structure des organisations d'enseignants* va nous occuper substantiellement. Les lecteurs de l'*«Ecole bernoise*» savent combien il est difficile de concilier les intérêts particuliers des diverses associations d'enseignants et l'intérêt général de l'école. L'organisation des maîtres primaires soutiendra tous les efforts visant à accentuer la structure commune des diverses associations, à promouvoir des mécanismes de décision fonctionnant dans la clarté, enfin à donner la

possibilité aux membres d'organismes dirigeants d'être bien préparés à leurs tâches. Durant la période de transition, la commission veillera à ce que toutes les sections soient pourvues d'un comité des enseignants primaires efficace. Cela ressort d'ailleurs des décisions de l'assemblée des délégués de 1972.

3<sup>o</sup> *Le chômage des enseignants* retiendra aussi l'attention de la Commission des maîtres primaires. Il s'agira avant tout, ici, de trouver, entre les intérêts des maîtres en place et ceux des collègues qui chôment, un compromis raisonnable et, à plus longue échéance, de faire correspondre le nombre des enseignants nouvellement diplômés à celui des postes vacants.»

Aucun délégué ne demande la parole concernant les rapports d'activité des autres commissions (cf. *«Ecole bernoise»* N° 15/16 du 9 avril 1976).

## Budget et cotisation pour 1976

Le secrétaire central, *Marcel Rychner*, signale ensuite que les cotisations ordinaires augmentent dans l'ensemble de 3,6%, selon le budget proposé, ce qui est inévitable si l'on veut maintenir l'activité de la Société à son niveau normal; l'augmentation des cotisations par rapport à l'année dernière correspond à peu près à l'augmentation de nos traitements. Elle se répartit comme suit: Caisse centrale (1 franc) Secrétariat aux cours (1 franc) (unique-ment pour les collègues alémaniques) abonnements à l'*«Ecole bernoise»* et à l'*«Educateur»* (4 francs).

L'assemblée accepte le budget et les cotisations sans opposition.

## Elections

### a) Réélection du secrétaire central à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1976

En décembre 1975, *Marcel Rychner* avait déclaré au Comité cantonal qu'il estimait que son successeur, qui venait d'être élu, *Moritz Baumberger*, devait entrer en fonction assez rapidement. Pour cette raison, M. Rychner avait alors proposé au Comité de lui accorder un congé non payé du 1<sup>er</sup> octobre 1976 au 1<sup>er</sup> février 1977, date à laquelle il pouvait faire valoir ses droits à la retraite. Cette mesure était indépendante du fait qu'il pouvait obtenir un poste d'enseignement de latin et de grec à l'Institut de formation des maîtres secondaires. (Le Conseil-exécutif l'a nommé à ce poste le 31 mars 1976.) Comme le secrétaire central arrive le 30 septembre prochain au terme de sa période de quatre ans, le Comité cantonal propose une réélection jusqu'au 31 janvier 1977 avec octroi d'un congé pour cette période intermédiaire. L'Assemblée des délégués accepte à l'unanimité cette proposition.

b) Les trois rédacteurs *Adam*, *Egli* et *Simon* sont également réélus à l'unanimité pour une nouvelle période (1<sup>er</sup> juillet 1976 au 30 juin 1980).

c) Le secrétaire au perfectionnement *Heinrich Riesen* est ré-élu pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 1976 au 30 septembre 1980.

d) D'après les statuts (art. 29, litt. b) il appartient à l'Assemblée des délégués de désigner 3 membres du Comité cantonal. (Le Comité cantonal se compose de 15 membres, 9 d'entre eux sont élus par les associations régionales, 2 par la Société des maîtres aux écoles moyennes et 1 par l'Association des vétérans.)

Arrivés au terme de leur mandat à la fin du mois de juillet 1976, M<sup>me</sup> *Gertrud Lienhard*, de Langenthal, représentante de l'Association des maîtresses ménagères, et *Markus Bürki*, de Schlosswil, représentant de la section de Berne, quittent le Comité cantonal à cette date.

Pour l'élection des délégués par l'assemblée, l'art. 29 prévoit une petite restriction: «... l'un appartiendra au corps enseignant primaire, l'un (évent. le même) à la section de Berne-Ville.»

*Markus Bürki*, président du Comité directeur, donne les explications suivantes:

«Parmi les efforts tendant à faciliter aux groupes d'enseignants minoritaires une participation directe, l'usage suivant s'est instauré ces dernières années:

1. *Un* des 3 sièges, dont le titulaire est désigné par l'Assemblée des délégués, sera attribué à tour de rôle soit à une maîtresse d'ouvrages, soit à une maîtresse ménagère qui enseigne à l'école primaire. Le groupe qui n'est pas représenté pendant ce temps au Comité cantonal envoie une observatrice aux séances de cet organe.
2. Depuis bien des années, la section SEB de Berne-Ville a laissé à un maître secondaire le siège qui lui est attribué selon les statuts. Ainsi le corps enseignant secondaire – et non pas la Société des maîtres aux écoles moyennes (pour différentes raisons j'attribue une grande importance à cette nuance) est représenté au Comité cantonal par trois membres, ce qui correspond assez exactement proportionnellement à leur nombre dans l'ensemble du corps enseignant.
3. Le troisième siège est attribué à un enseignant des écoles moyennes supérieures, soit à un maître de gymnase soit à un maître d'école normale. Le groupe non représenté délègue également un observateur avec voix consultative aux séances du Comité cantonal.»

Les propositions suivantes sont parvenues au Comité cantonal à l'intention de l'Assemblée des délégués:

- M<sup>me</sup> *Dora Bühlmann*, Riggisberg, de l'Association cantonale des maîtresses d'ouvrages;
- *Jean-Jacques Sinz*, maître secondaire à Berne, de la section Berne-Ville.

Les deux propositions sont approuvées à l'unanimité par l'Assemblée des délégués.

e) Pour remplacer la section des Franches-Montagnes, l'Assemblée désigne la section de Courtelary comme vérificateur des comptes.

f) Conformément aux directives votées par l'Assemblée des délégués du 11 décembre 1974, les délégués et suppléants suivants à l'Association suisse des enseignants sont alors élus:

1. Adam Hans
2. Ammann Charles
3. Baumberger Moritz
4. Baumgartner-Fankhauser Anna
5. Bieri Willi
6. Bodenmann Ernst
7. Bühlmann-Pulver Dora
8. Bürki Markus
9. Chausse Pierre
10. Egli Hans-Rudolf
11. Frey Hans, Dr
12. Gerber Fritz
13. Grob Richard, Dr

14. Grütter Hans
15. Hebeisen Alfred, Dr
16. Imer Judith
17. Meyer Eva
18. Perren Hans
19. Riesen Heinrich
20. Roggeli Rosette
21. Ruef Heinz
22. Schirm-Abbühl Myriam
23. Simon Paul
24. Sinz Jean-Jacques
25. Spring Hans Rudolf
26. Streun Gottfried
27. Sury Fritz
28. Wullschläger Orest
29. 1 représentant de la SBMEM (pour Grütter)
30. 1 représentant de la SBMEM au CC/SEB (pour Marmet)
31. Le nouveau président de la commission de perfectionnement
32. 1 représentant du Jura-Nord (vacant)

#### *Suppléants*

1. Bachmann Lucien
2. Bourquard Edmond
3. Jutzeler Elsi
4. Lienhard Gertrud
5. Marmet Hans-Peter
6. Neuenschwander Hans Rudolf
7. Schuepp Hans-Peter

#### Procédure de séparation entre la SEB et les sections du Jura-Nord

Avec la création d'un canton du Jura, près de 550 collègues des trois sections du Jura-Nord devront quitter la SEB et s'organiser en un nouveau syndicat. D'entente avec la SPJ, le Comité cantonal a rédigé un projet de dispositions transitoires. *Markus Bürki* souligne tout d'abord que ce problème a déjà été traité lors de l'assemblée précédente (10 décembre 1975) et le projet publié dans l'*«Ecole bernoise»*. Depuis les délégués ont eu l'occasion d'analyser en détail le problème. Il reste alors à approuver ces dispositions transitoires, ce que l'assemblée fait à l'unanimité après avoir entendu les explications de *Markus Bürki*:

«Le Comité cantonal partage unanimement l'avis que le départ de nos collègues du Jura-Nord de la SEB doit se faire avec «fair-play» et dans des conditions empreintes d'esprit de collégialité, de telle sorte qu'après la séparation une collaboration entre la SEB (en particulier les sections du Jura-Sud) et la nouvelle association du canton du Jura soit possible.

Le Comité cantonal prévoit donc:

- d'offrir son aide dans tous les cas au corps enseignant jurassien lors de la création de son nouveau syndicat;
- d'accélérer les démarches en vue de la séparation de telle sorte que tout soit prêt avant que les passions politiques ne se raniment, empêchant alors toute discussion objective;
- de remettre au corps enseignant jurassien la part de la fortune de la SEB qui lui revient proportionnellement au nombre de ses membres, comme capital de fondation de la nouvelle association des enseignants du canton du Jura.

A cet effet, le CC vous propose de compléter comme suit l'art 48 des statuts de la SEB (art. 48bis):

Lorsque le Jura-Nord deviendra un canton autonome, la SEB mettra à disposition de l'Association des enseignants de ce canton une partie de sa fortune nette (avoirs et dettes) correspondant au nombre des membres à pleins droits qui faisaient partie de la SEB dans cette région, à une date de référence à fixer ultérieurement, à condition que la nouvelle association soit ouverte au moins aux mêmes catégories d'enseignants que la SEB.

L'AD/SEB édictera un règlement; le Comité cantonal SEB constituera une commission paritaire chargée de l'élaborer et mettra à disposition de cette commission les experts nécessaires.

La commission paritaire comprendra 4 membres SEB du futur canton du Jura et 4 membres de la SEB restante (dont au moins un du Jura-Sud). Les 4 membres SEB seront nommés par le Comité cantonal SEB tandis que les sections du Jura-Nord (3) et le Comité central SPJ désigneront chacun un représentant. Le secrétaire central et le secrétaire-adjoint assisteront aux délibérations de la commission paritaire avec voix consultative.

Le mandat de la commission paritaire sera établi par le Comité cantonal SEB, d'entente avec le Comité central SPJ.

Quand le Jura-Nord se sera effectivement séparé, les 3 sections du Jura-Sud resteront dans la SEB.»

Le président du Comité cantonal, Hans Perren, s'adresse alors en ces termes aux délégués:

«Nous devons aussi permettre aux 3 sections du Jura-Sud de se préparer à la situation qui les attend. A la suite de la séparation qu'a voulu le Jura-Nord, la minorité linguistique restante se voit, numériquement, fortement réduite. C'est pourquoi des représentants des sections de Bienne-La Neuveville, de Courtelary et de Moutier ont examiné cette situation avec des délégués des organes dirigeants de la SEB, lors d'une réunion tenue à Sonceboz, le 28 janvier dernier. Sur quoi, ces 3 sections se sont concertées au sujet des problèmes qu'elle fait naître et ont exposé, par écrit, leurs vœux. Vous les trouverez dans le N° 15/16 de l'*«Ecole bernoise»* du 9 avril 1976.

Les deux sièges au CC, auxquels ont droit, ensemble, le Jura-Nord et le Jura-Sud, selon les statuts actuels, doivent demeurer acquis au Jura, après la séparation du Jura-Nord.

La création d'une société régionale d'enseignants doit permettre au Jura-Sud de résoudre lui-même les problèmes qui le concernent, en se référant à la SEB. En outre, il conservera son appartenance à la Société pédagogique romande, où, en qualité de section cantonale, il pourra défendre son point de vue. Mais nos collègues jurassiens devront pouvoir discuter directement avec la Direction de l'instruction publique des problèmes de leur région et de son école.

Il va de soi que nos bonnes relations, qui furent la règle jusqu'à maintenant, seront maintenues. Quand il s'est agi d'affaires déterminantes, nous avons toujours transmis les informations nécessaires, recueilli à temps les opinions et, concernant les échanges de vues d'importance, échangé les procès-verbaux. L'excellent contact établi aujourd'hui par l'intermédiaire de Paul Simon doit être conservé, sous des formes correspondant à de nouvelles données.

Si vous approuvez la décision de principe ci-dessus, et si le CC vous en demande l'acceptation, témoignez alors, chers délégués, votre compréhension à nos collègues du Jura-Sud, pour qui vont surgir, bientôt, les problèmes aigus d'une minorité linguistique.»

La décision de principe est donc approuvée à l'unanimité par l'assemblée (assurance pour le Jura-Sud d'être représenté au Comité cantonal par 2 membres, même si à la suite d'une modification des structures il était composé d'un plus petit nombre de membres – constitution d'une association régionale à l'intérieur de la SEB – équipement du secrétariat central en fonction des besoins de la minorité linguistique).

## Mesures en faveur des enseignants sans place

C'est une évidence de rappeler que nous assistons impuissants au spectacle de nos jeunes collègues qui se démènent pour obtenir une place alors que la situation sur le marché du travail est mauvaise. Sur l'initiative du Comité cantonal, une *Association bernoise des jeunes enseignants sans place* vient d'être fondée et deux de ses membres assistent en invités aux délibérations de l'assemblée, Mlle Christine Egger et Mlle Catharina Fritz. Mlle Egger a été priée par les délégués de son Association, qui a, en toute indépendance, créé le contact avec la SEB et prévoit une certaine collaboration de cas en cas, de s'adresser à l'Assemblée des délégués de la SEB. Elle le fait en ces termes:

«Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Nous aimerais tout d'abord saisir l'occasion qui nous échoit, de présenter notre jeune association à cette Assemblée des délégués.

Que je vous explique brièvement comment s'est créée l'*«Association des enseignants bernois sans place»*.

C'est au secrétaire central de la SEB, M. Marcel Rychner, que nous en devons l'idée. Il fit circuler, dans les classes terminales des écoles normales, des listes où pouvaient s'inscrire tous ceux qui s'intéressaient à cette association. Puis, avec M. Perren, il fonda un comité d'initiative, composé de 2 délégués de chaque école normale. Ce comité poursuivit plus tard son travail, sans l'aide des deux promoteurs, sous la direction de son président provisoire Christian Bürgi. Une invitation à une assemblée constitutive fut adressée à tous les signataires des dites listes, conjointement avec des propositions de statuts, élaborées par le comité d'initiative.

Cette assemblée a eu lieu le 24 avril 1976. En plus d'une cinquantaine de Normaliens et Normaliennes ayant répondu à l'appel, et, bien entendu, du comité d'initiative, y ont participé M. Rychner, représentant la SEB, et M. Max Flückiger, Dr, qui fut le président de l'ancienne *«Association des instituteurs sans place du canton de Berne»*.

L'assemblée se prononça sur les statuts, qui furent acceptés moyennant quelques amendements. Parmi les 50 adhérents probables, elle choisit un comité de 9 membres, ainsi que 6 membres de commissions. Le président fut élu en la personne de M. Rudolf Junker, d'Hindelbank.

Ainsi est née l'*«Association des enseignants bernois sans place»*, qui se veut une organisation d'aide mutuelle. Peuvent en devenir membres actifs: tous les enseignants

bernois, y compris les maîtresses d'école enfantine, qui ne sont pas au bénéfice d'une nomination définitive, et qui y aspirent, de même que les Normaliens et Normaliennes des classes terminales. L'Association défend les intérêts des «sans place» devant l'opinion publique, les autorités et la SEB.

Son comité s'est mis à la tâche hier. Il compte fermement sur la collaboration et les suggestions de ses membres, actifs et passifs.»

L'*assurance-chômage* offre à ces jeunes une première aide, limitée dans le temps et pas nécessairement encourageante du point de vue professionnel. Le *secrétaire central*, M. Rychner, informe brièvement les délégués sur son caractère obligatoire. La loi cantonale sur l'*assurance-chômage* est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril. Nous avons six mois pour nous assurer, soit auprès d'une Caisse d'association professionnelle, soit auprès d'une Caisse publique. Une réglementation fédérale étant vraisemblablement attendue pour le 1<sup>er</sup> janvier prochain, réglementation qui contiendra les points les plus importants de la réglementation cantonale, il est possible que les primes soient perçues par l'employeur pour les mois d'octobre à décembre de cette année. Actuellement, on examine la possibilité d'une solution collective pour le corps enseignant. Elle aura certainement comme conséquence que les 20000 fonctionnaires et employés bernois (corps enseignant et personnel de l'administration cantonale) n'auront pas à adhérer personnellement à une Caisse et à remplir des formules.

A propos des

*mesures à prendre contre la pléthore d'enseignants et en faveur des maîtres sans place*,

le *président cantonal*, Perren, ajoute encore :

«Des rapports publiés dans l'*«Ecole bernoise»* par le CC, il ressortait que celui-ci s'est préoccupé, depuis pas mal de temps, du chômage dans l'enseignement. Lundi dernier, nous avons mis au point notre réponse à la communication de la Direction de l'instruction publique relative aux enseignants sans place. Une tendance apparaît, qui voudrait que le corps enseignant en charge ait la tâche presque exclusive de mettre fin au chômage dans notre profession. Nous la combattons résolument.»

Il esquisse ensuite brièvement les premiers pas de l'Association des enseignants bernois sans place (cf. intervention de M<sup>me</sup> Chr. Egger) puis ajoute encore :

«Le Comité cantonal conçoit la nouvelle association comme une organisation d'aide mutuelle. Nos jeunes collègues ne souhaitent pas un «paternalisme» de la SEB, et il n'est pas question de porter atteinte à leur indépendance. Nous pouvons les aider par des conseils, s'ils le désirent, et en les mettant en relation avec les autorités.

Commentant le *Règlement N° 13* sur lequel l'assemblée devait se prononcer le président Perren explique les autres formes d'aide que la SEB pourrait offrir aux jeunes sans place (le Règlement N° 13 a été publié dans l'*«Ecole bernoise»* N° 15/16 du 9 avril 1976).

Le Règlement N° 13 se fonde sur l'art. 1 des statuts : a) améliorer la situation sociale et matérielle de tout le corps enseignant;

g) promouvoir le perfectionnement professionnel;

m) créer et entretenir des œuvres sociales en faveur des membres en fonction, des futurs membres et des retraités.

Le nouveau règlement astreint le CC aux obligations suivantes: l'aide aux collègues concernés doit consister en conseils, en mise à leur disposition de cours de perfectionnement ou de recyclage professionnel, en un soutien lors de participation à des cours non subventionnés de perfectionnement ou de recyclage. Il incombe au CC de prendre l'initiative de ces mesures et de veiller à leur exécution, ainsi que d'en rendre compte financièrement. Au cas où l'aide de la SEB deviendrait superflue, l'Assemblée des délégués déciderait de tous autres moyens encore à sa disposition. Nous sommes persuadés que ce règlement rendra impossible le mauvais usage des fonds alloués.

Le CC vous propose d'approuver une cotisation de solidarité de 10 francs par semestre.»

Un membre de l'assemblée, Siegfried Merz, de Berne, recommande vivement l'adoption du *Règlement et de la cotisation extraordinaire*, ce que les délégués font à l'unanimité. Dans son intervention, S. Merz souligne combien nous serions heureux de pouvoir disposer du Centre de rencontre et de perfectionnement du Pâquier du corps enseignant suisse. Une telle institution conviendrait bien à l'organisation de cours pour les enseignants sans place. A sa question de savoir où en était la planification d'un tel Centre, on lui répond que la FORMACO était en tractations avec la KOSLO (Conférence des organisations d'enseignants suisses) pour discuter d'une fusion désirée par les autorités.

Après la pause, le Dr Hans Frey, de Langenthal, commente, dans un rapport intermédiaire détaillé, le travail accompli jusqu'ici par la *commission des structures de la SEB*.

En tant que président de la commission, il parle des différentes propositions tendant à résoudre les problèmes de structures, il esquisse la suite de la procédure que va suivre la commission, nomme les devoirs de la SEB et aborde le problème de la qualité de membre. (Le rapport de la commission a paru dans l'*«Ecole bernoise»* N° 23 du 4 juin 1976.)

### Caisse de compensation des traitements de la SEB (CCT)

Le président de la CCT, Ernst Bodenmann, de Berne, s'étant fait excuser, il appartient au secrétaire central, Marcel Rychner, de résumer les principales dispositions de l'ordonnance cantonale sur les remplacements. Comme notre Règlement a été élaboré en 1974, les dirigeants ne disposaient à ce moment-là d'aucune base valable pour évaluer avec exactitude les conséquences de la révision. On ne savait pas par exemple que le canton laisserait, lors de la deuxième année de maladie d'un maître, la totalité de sa rente de l'Assurance invalidité en plus des 60% de son traitement. On ne pouvait pas savoir non plus que, sur les prestations de la CCT pour l'année 1975, les 2/5 iraient pour la compensation du traitement principal (en cas de réduction à 60% ou de mise à la retraite), le 1/5 compenserait les gains supplémentaires et les 2/5 seraient utilisés pour des indemnités en cas de décès. Pour une cotisation d'un ordre de grandeur de 10 francs, il ne vaut pas la peine de prélever une cotisation extraordinaire pour l'assurance de l'enseignement supplémentaire comme le prévoyait le Règlement. En 1978, les dispositions transitoires pourront être examinées sur la base d'une expérience de trois années et, le cas échéant, être intégrées définitivement dans le Règlement.

A l'unanimité, l'assemblée approuve alors les *dispositions transitoires* valables jusqu'au 30 juin 1978. (Elles ont été publiées dans l'*«Ecole bernoise»* N° 15/16 du 9 avril 1976.) Pour succéder à M<sup>me</sup> Yvette Liechti, de Biel, à la commission de surveillance de la CCT, l'assemblée nomme Frédéric Léchot, président de la section de Biel-La Neuveville (représentant du Jura).

M. Rychner communique ensuite que l'*Association cantonale des orienteurs professionnels* a retiré sa proposition de conclure un contrat avec la SEB sur l'appartenance de ses membres à la Société.

## Amélioration de la formation des enseignants primaires

C'est au tour du *président cantonal Hans Perren* d'informer l'assemblée sur l'état des travaux préliminaires du groupe de travail. Il le fait en ces termes :

«Récemment, les dirigeants de la SEB ont eu une réjouissante surprise. Une délégation de notre Société était invitée à se rendre, le 9 mars, à La Neuveville, où siégeait le groupe de travail institué par la DIP pour la prolongation des études dans les écoles normales. Les premières ébauches d'un projet existent déjà et devraient pouvoir être discutées et mises au net. A ce stade inhabituellement avancé des travaux, nous avons pu jeter un coup d'œil sur ce qui a été réalisé et en discuter avec les auteurs. Nous leur savons gré de leur diligence. Je rappelle que, lorsqu'il a été question, une première fois, de mettre à l'étude la réforme et la prolongation de la formation des enseignants primaires, 1 siège sur 9 seulement avait été dévolu, au sein du groupe de travail, aux enseignants en fonction. Par notre intervention, nous avons obtenu que la SEB ait droit à 4 sièges, et à des conditions définies une à une. Là-dessus, la SEB proposa les nominations suivantes :

- à la Commission primaire, d'un maître primaire;
- à la SPJ, d'une institutrice de langue française;
- à la SBMEM, d'un maître secondaire;
- à l'*Association des maîtres aux écoles normales*, d'un maître d'école normale.

A La Neuveville, nous avons constaté que nos quatre représentants ont collaboré efficacement avec les autres membres du groupe de travail, et que le rapport KOLB, les enquêtes et les conclusions des votes consultatifs de l'AD ont été pris en considération comme bases de discussions partielles.

Je ne peux malheureusement pas, chers délégués, vous fournir de détails. Avoir part aux premières délibérations exige de la discréption, jusqu'au moment où les textes sont élaborés. L'impression que nous avons eue à La Neuveville, je puis la résumer ainsi :

- Le 9 mars, le projet rédigé et mis en discussion contient des éléments du rapport KOLB, des enquêtes et des votes consultatifs. Il s'y trouve également des idées tirées du rapport «LEMO».
- Sous une certaine forme, il contient la césure et les six années d'études.
- Il prend en considération les données propres au canton de Berne et offre plus de possibilités, pendant et après la formation.
- Compris comme une solution transitoire, il est ainsi conçu, qu'il permet des développements dans tel ou tel sens plus particulier. Il devrait pouvoir être amé-

nagé, c'est notre impression, en un «cadre» offrant la possibilité d'applications ultérieures.

Je vous ai déjà décrit, dans le programme d'activité du Comité cantonal, le plan projeté pour une consultation interne du projet de la DIP. Il faudra voir si les textes attendus pour fin mai confirment les impressions que nous avons eues à La Neuveville.»

## Divers et imprévu

Personne ne s'annonce pour ce point de l'ordre du jour, bien qu'il reste suffisamment de temps avant le repas organisé cette année au Buffet de la Gare. Le président, *Fritz Gerber*, peut alors clore les débats de cette assemblée relativement tranquille. Le président remercie les délégués et tout particulièrement les présidents et les membres du Comité directeur (ils ont siégé pendant plus de 3 heures à 46 reprises, sans compter les innombrables discussions et autres représentations) ceux du Comité cantonal (13 séances de plus de 4 heures) les collaborateurs dans les différentes commissions, les présidents de section, le secrétaire central et le personnel du secrétariat. Espérons que chaque collègue sera conscient du travail réalisé et de la disponibilité manifestée par les responsables de la Société.

Le responsable du procès-verbal: *H. Adam*

Adaptation française: *P. Terrier et P. Simon*

## SBMEM – Section jurassienne

### Nouveau comité

A la suite des élections complémentaires qui ont eu lieu lors de la dernière assemblée générale de Moutier, le Comité de la section jurassienne de la SBMEM s'est constitué comme suit: Président: *René Lautenschlager*, Montagne du Droit, Mont-Soleil; vice-président: *Denis Gerber*, Saint-Imier; secrétaire de la correspondance: *Marie-Louise Maire*, Reconvilier; secrétaire des verbaux: *Ronald Baume*, Le Noirmont; suppléant: *Gilles Fleury*, Saignelégier; caissier: *Jean-François Paratte*, Tramelan; assesseur: *Yvan Gagnepin*, Tramelan.

## Pro Juventute

### Echange international de correspondance

Quelques centaines de jeunes Japonais et Japonaises âgés de 14 à 19 ans souhaitent ardemment trouver des correspondants(es) en Suisse. Qui aimerait correspondre *en anglais* avec des jeunes gens du Japon? Les jeunes intéressés par cet échange de correspondance sont priés d'adresser une enveloppe portant leurs nom et adresse et affranchie au tarif des imprimés à Pro Juventute, Service international d'échange de correspondance, Seefeldstrasse 8, case postale, 8022 Zurich, téléphone 01 32 72 44, qui leur fera parvenir une feuille d'inscription.

*Pro Juventute, Service de presse*

## Centre de perfectionnement du corps enseignant

Cours et manifestations du mois d'août 1976

- 3.4.2 *Mathématiques: Géométrie (CIM)*: MM. G. Rubin et M. Ferrario, dès le 25 août au Centre de perfectionnement de Moutier.
- 5.1.1 *Comment améliorer l'émission de la voix au jardin d'enfants (AMEEJB)*: M<sup>me</sup> Jacqueline Reusser, M<sup>me</sup> Lucie Braun, mi-août.
- 5.9 *Eléments de génétique*: M. M. Villard, dès le 25 août.
- 5.53.2 *Athlétisme (IEP, SJMG)*: M. Michel Bourquin, le 28 août au Stade des Œuches à Moutier.
- 6.13.4 *Vannerie*: M. A. Babey, du 2 au 6 août, à Delémont.

Le directeur: *W. Jeanneret*

## Hommage au Dr Juillard, maître d'hygiène

Si, par son décès, le Dr Juillard laissera un grand vide parmi ses confrères et un trésor de souvenirs au cœur de tous ceux qui bénéficièrent de sa science médicale et de ses bontés, l'on ne saurait passer sous silence son activité pédagogique et éducative.

Celle-ci s'exerça dans d'innombrables conférences qui firent la substance de maintes publications, mais aussi, et surtout, dans un enseignement de l'hygiène à l'Ecole normale d'instituteurs et à la Section pédagogique de l'Ecole secondaire des jeunes filles, devenue, dès son étatisation, l'Ecole normale cantonale des maîtresses ménagères.\*

Pendant de nombreuses années, le Dr Juillard enseigna dans ces deux écoles, ainsi qu'au Cours préparatoire pour porteurs d'un certificat de maturité; pour ce qui est de l'Ecole normale d'instituteurs, il était entré dans cette fonction de maître auxiliaire en 1933, succédant au Dr E. Ceppi; il la conserva, dans les deux établissements, jusqu'à ce que la «limite d'âge» vienne lui imposer sa démission, en avril 1957.

Son enseignement, étayé d'une science médicale à laquelle il fut rendu hommage par les Drs Dubois et Stucki, se concrétisait par la présentation de «cas pratiques», et invitait sans cesse les futurs enseignants à mettre au premier plan de leurs préoccupations la santé des enfants et des jeunes personnes qui allaient leur être confiés. Il contribuait à façonner en eux le sens des responsabilités, et ce n'était pas là la moindre efficacité de son enseignement.

Mais, en dehors de celui-ci, le regretté docteur servait encore l'Ecole normale d'instituteurs en tant que son médecin officiel, fonction qu'il accomplit jusqu'au départ du soussigné, en 1971.

Il fut ainsi pour lui, et surtout pour son épouse, très souvent appelée à soigner des élèves malades, un appui sûr, un conseiller indispensable, un médecin au dévouement insurpassable.

Lors de la cérémonie des promotions de 1957, où nous prîmes congé de lui en sa qualité de maître d'hygiène, nous prononcions notamment les paroles suivantes: «Nous savons que vous lâchez tout pour venir au chevet d'un de nos jeunes pensionnaires malades, dont plus d'un s'est étonné de se voir transporté avec tant de célérité de sa chambre sur la table d'opération.»

Le Dr Juillard eût pu montrer, en effet, une riche collection d'appendices de normaliens...

Avec émotion, nous nous remémorons ici qu'il sauva peut-être la vie à deux de nos jeunes malades.

Il convenait donc, nous semble-t-il, d'associer à l'hommage qui fut rendu à ce grand cœur, à l'occasion de son décès, celui des Ecoles normales de Porrentruy.

Tous ceux qui, dans les sphères de ces établissements, l'ont connu – directeurs, anciens collègues, anciens et anciennes élèves – s'inclinent devant le grand chagrin de sa digne épouse et de tous les siens.

Envers le Dr Juillard, auréolé par la seule noblesse qui, vraiment, commande le respect: celle du cœur, un seul mot: «Reconnaissance».

*Edmond Guéniat, ancien directeur ENIP*

\* Merci à mon ancien collègue Ed. Châtelain pour m'avoir aimablement renseigné sur l'activité du docteur dans l'établissement qu'il dirige.

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telephon 031 56 03 17.

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunngasse 16, 3011 Bern, Telephon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der «Schulpraxis»: H.-R. Egli, 3074 Muri bei Bern, Breichtenstrasse 13, Telephon 031 52 16 14.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Paul Simon, rue des Sommets 15, 2726 Saignelégier, téléphone 039 51 17 74.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SEB, Brunngasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Berne.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne.